

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2184

présenté par

Mme Trastour-Isnart, Mme Audibert, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Emmanuel Maquet,
Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Boëlle, Mme Corneloup, M. Ravier, M. Viala et
Mme Bouchet Bellecourt

ARTICLE 29

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« La région »

les mots :

« L'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La région propose déjà des barèmes tarifaires incitant les usagers à privilégier les transports collectifs. En effet, les TER en Occitanie coûte tous 1€, contre 8€ pour la Bretagne, peu importe la durée spatio-temporelle du déplacement. Or ce mode de transport collectif est apprécié et utilisé.

Uniformiser les tarifs dans les régions, permettrait de limiter l'impact carbone et inciterait à privilégier le recours aux transports collectifs.

Il convient donc de substituer au mot région le mot État.

Tel est le sens du présent amendement.